



DECLARATION SUR LE PROCESSUS DE PAIX AU MOYEN-ORIENT

"L'Union européenne réaffirme son engagement pour une solution à deux Etats convenue par parties concernées, avec comme conséquence un Etat palestinien viable, contigu, indépendant et souverain existant côte à côte avec un Israël possédant des frontières sûres et reconnues. L'Union réaffirme sa conviction que la feuille de route représente le seul chemin de parvenir à un tel résultat. L'Union est déterminée à poursuivre la voie de la feuille de route de façon rigoureuse et appelle les deux parties à remplir leurs obligations dans le cadre de la feuille de route.

L'Union européenne rappelle sa position qu'elle a réaffirmée lors du Conseil européen des 25 et 26 mars : l'Union ne reconnaîtra aucun autre changement aux frontières d'avant 1967 que ceux acceptés par les parties concernées. L'Union tient à répéter qu'aucune déclaration d'opinion sur le résultat éventuel d'un accord final ne peut anticiper la négociation de cet accord.

L'Union européenne note également que la question des réfugiés et des modalités du droit de retour fait partie de la question du statut final et que la feuille de route stipule qu'un accord de statut final, global et transparent mettant un terme au conflit israélo-palestinien doit comprendre une solution juste, équitable et réaliste à cette question, et qui soit acceptée par les parties concernées.

Dans ce contexte, l'UE note la réaffirmation par le président Bush de l'engagement des Etats Unis envers la feuille de route et un accord négocié.

L'Union européenne met l'accent sur le principe, partagé par le président Bush, que les questions relatives au statut final doivent faire l'objet de négociations et d'un accord entre les parties concernées elles-mêmes et ne doivent pas être décidées à l'avance.

L'Union européenne prend note de la position commune du président Bush que des frontières sûres et reconnues devraient ressortir des négociations entre les parties concernées, conformément aux résolutions de 242 et 338 de l'ONU. Ces résolutions et les autres résolutions applicables du Conseil de sécurité doivent être la pierre angulaire d'un règlement juste et durable du conflit.

L'Union européenne accueille la perspective du retrait d'Israël de la bande de Gaza. Le Conseil européen a déclaré qu'un tel retrait pourrait représenter un pas de géant vers la mise en œuvre de la feuille de route, à condition qu'il soit fait conformément à certaines conditions. Il s'agit d'une formidable occasion que la communauté internationale et le Quatuor doivent saisir.



Le retrait proposé devrait être orchestré correctement en partenariat avec la communauté internationale afin d'assurer une situation ordonnée à Gaza, qui permette de garantir la sécurité ainsi que la réhabilitation et la reconstruction. L'Union appelle toutes les parties concernées à prendre des dispositions pour l'accomplissement de cet objectif.

Sur cette base, l'UE répète qu'elle est prête à soutenir l'Autorité palestinienne dans la prise en charge de la loi et de l'ordre ainsi qu'à poursuivre l'aide dont bénéficie actuellement l'Autorité palestinienne et d'examiner les besoins futurs éventuels qui pourraient surgir dans le contexte d'une situation nouvelle à Gaza.

L'Union met l'accent sur la nécessité d'éviter un vide politique et les dangers que cela pourrait représenter, dans la période d'intérim entre maintenant et le commencement d'un éventuel retrait. Elle rappelle qu'il existe un certain nombre de mesures à adopter immédiatement dans les domaines de la politique, de la sécurité et de l'aide humanitaire, afin de prévenir une détérioration de la situation et de recommencer à faire des progrès.

L'Union européenne appelle à la fin de la violence et du terrorisme ainsi qu'à une reprise du cessez-le-feu pour toutes les parties et tous les groupes concernés. Elle demande aux deux parties de reprendre les négociations sur le processus de paix sans plus tarder.

L'Union européenne rappelle qu'une paix juste, durable et globale doit répondre aux souhaits légitimes du peuple israélien comme du peuple palestinien et doit inclure le Liban et la Syrie.

L'Union européenne demande également à tous les Etats de la région de faire tout leur possible pour promouvoir la paix et combattre le terrorisme.

L'Union européenne a hâte de voir une réunion anticipée du Quatuor au niveau des directeurs politiques. Le Quatuor devrait jouer un rôle actif dans la poursuite d'un objectif de paix régionale globale et encourager les parties concernées à progresser vigoureusement sur la base des principes soulignés plus haut."